

Mairie du Kremlin-Bicêtre REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-570

Délégation de signature en l'absence du Maire à Madame Christine MUSEUX - 6ème maire adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Christine MUSEUX en qualité de 6ème maire-adjointe,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-027 du 28 mars 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment son article 4.

Vu l'arrêté n° 2024-057 portant délégation de fonction à Madame Christine MUSEUX, 6ème maire-adjointe chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne,

Considérant que le Maire, Monsieur Jean-François DELAGE, sera absent du 23 au 29 décembre 2024 inclus,

ARRÊTE

Article 1: Madame Christine MUSEUX, sixième maire-adjointe, chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne, remplacera Monsieur le Maire du 23 au 29 décembre 2024 inclus, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2: Madame Christine MUSEUX, sixième maire-adjointe, chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne, exercera les attributions confiées au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, selon les modalités définies dans la délibération n°2024-027 susvisée.

Article 3: Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- Au Préfet du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- Et notifié à l'intéressée.

Spécimen de signature :

July

Fait au Kremlin-Bicêtre le 11 décembre 2024

REMLE Maire,

Jean-Francois DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens Abcular August Eller ex Quers Citire 094-219400439-20241211-2024-570-AR Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024